

2004

La fécondité des Indiennes à 15 à 19 ans, de 1986 à 1997

Norbert Robitaille

Ali Kouaouci

Eric Guimond

Follow this and additional works at: <https://ir.lib.uwo.ca/aprci>

 Part of the [Other Public Affairs, Public Policy and Public Administration Commons](#)

Citation of this paper:

Robitaille, Norbert; Kouaouci, Ali; and Guimond, Eric, "La fécondité des Indiennes à 15 à 19 ans, de 1986 à 1997" (2004). *Aboriginal Policy Research Consortium International (APRCi)*. 139.
<https://ir.lib.uwo.ca/aprci/139>

10

La fécondité des Indiennes à 15 à 19 ans, de 1986 à 1997

Norbert Robitaille, Ali Kouaouci et Eric Guimond

Introduction

Au Canada, la fécondité des Indiennes a été décrite comme plus élevée que celle du reste de la population canadienne avec une tendance à la baisse, voire à la convergence depuis le début des années 60. Cette baisse de la fécondité est perçue comme l'expression d'une volonté chez ces femmes de réduire leur descendance, rendue possible par la diffusion des moyens contraceptifs. Or, jusqu'ici aucune analyse démographique fine de la fécondité selon l'âge, en particulier celle des femmes âgées de moins de 20 ans, n'a été réalisée pour étayer cette thèse. La direction de la recherche et de l'analyse au ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada (MAINC) a senti la nécessité de combler en partie cette lacune en commandant cette étude sur l'évolution de la fécondité des Indiennes adolescentes et ses conséquences socio-économiques. Cette préoccupation reflète les multiples risques liés à la maternité chez les femmes âgées de moins de 20 ans : grossesses non désirées, avortements plus ou moins clandestins, maladies transmissibles sexuellement et SIDA, problèmes sociaux et familiaux, problèmes psychologiques, etc.

L'analyse démographique de l'évolution de la fécondité des Indiennes du Canada est basée sur les données du Registre des Indiens tenu par le MAINC. Cette analyse cible la fécondité des Indiennes inscrites au Registre, âgées de 15 à 19 ans, depuis les modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* en 1985. Le travail exploratoire sur les conséquences socio-économiques de la maternité à l'adolescence repose sur des données du Recensement du Canada de 1996. L'analyse dont il est question porte sur les conditions socio-économiques des femmes âgées de 25 à 29 ans devenues mères pendant leur adolescence.

Le présent article comporte quatre sections. À la première section, on définit la population à l'étude et présente succinctement les modifications à la *Loi sur les Indiens* apportées en 1985. Les changements aux règles de

transmission du statut légal d'Indien introduits par la *loi C-31* limitent l'analyse démographique de la fécondité à partir du Registre des Indiens. La seconde section est une brève revue de la littérature sur la fécondité des Indiennes du Canada. À la troisième section, on mesure et analyse l'évolution de la fécondité des Indiennes inscrites âgées de 15 à 19 ans au cours de la période 1986–1997. Des estimations nationales et provinciales sont proposées. Enfin à la quatrième section, on s'intéresse aux conditions socio-économiques des Indiennes inscrites âgées de 25 à 29 ans devenues mères entre 15 et 19 ans.

Population à l'étude

Un Indien inscrit est une personne qui possède le statut légal d'Indien défini dans la *Loi sur les Indiens* et dont le nom figure au Registre des Indiens que tient le MAINC. Ce statut est accompagné d'un certain nombre de droits, notamment en ce qui concerne la taxation et l'impôt sur le revenu pour les résidents des réserves indiennes. Des programmes d'éducation post-secondaire, de logement, d'aide sociale et de soins de santé non assurables sont également offerts aux détenteurs du statut légal d'Indien.

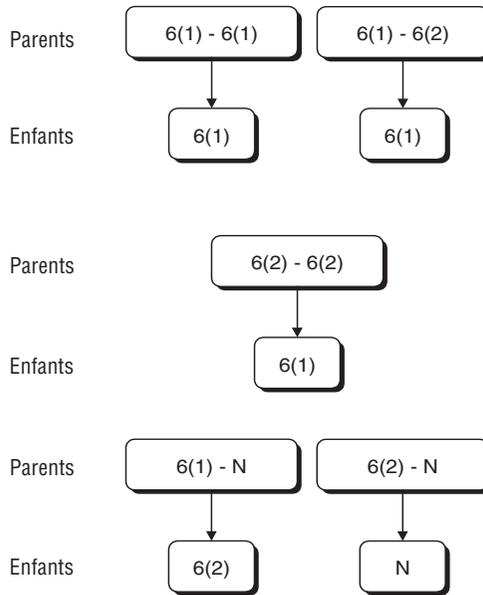
La taille et la composition de la population indienne inscrite ont changé considérablement depuis le milieu des années 80. Ces changements démographiques résultent en partie¹ de la réintégration de membres et de l'ajout au Registre des Indiens de nouveaux membres à la suite de modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* en avril 1985, communément appelées *loi C-31*. Les effets démographiques des dispositions réparatrices de la *loi C-31*, rapportés ici succinctement, ont été largement documentés par Clatworthy (1993, 1997, 2001, 2002).

La *loi C-31* a modifié les règles définissant le droit à l'inscription au Registre des Indiens. Depuis le 17 avril 1985, une personne peut être inscrite au Registre en vertu de l'une des deux clauses figurant à l'article 6 de la *loi C-31*, à savoir :

- Paragraphe 6(1), quand les deux parents d'une personne sont (ou ont le droit d'être) inscrits; et
- Paragraphe 6(2), quand l'un des parents de la personne est (ou a le droit d'être) inscrit en vertu du Paragraphe 6(1) et que l'autre parent ne l'est pas.

La figure 1 illustre les règles de transmission du droit à l'inscription en relation avec les diverses combinaisons d'ascendance possibles. L'ascendance indienne/non indienne sur deux générations successives aboutit, pour les enfants de la seconde génération, à la perte du droit d'être inscrit au Registre des Indiens.

Figure 1: Règles de transmission du statut légal d'Indien, 1985



Au 31 décembre 2000, un total de 114 512 personnes nées avant le 17 avril 1985 avaient été (ré-)inscrites au Registre des Indiens selon les termes de la *loi C-31* de 1985. Les « nouveaux » inscrits représentent environ 17 % de la population totale du Registre des Indiens à la fin décembre 2000 (AINC, 2002). Clatworthy (2001) a estimé à environ 60 000 le nombre de personnes nées après le 16 avril 1985 et inscrites au Registre des Indiens qui, au 31 décembre 2000, n'auraient pas été inscrites selon les anciennes dispositions de la *Loi sur les Indiens*.

Dans cette étude, seules les naissances de mères indiennes inscrites en vertu du paragraphe 6.1 de la *loi C-31* sont considérées pour l'analyse de la fécondité des Indiennes adolescentes. La fécondité des Indiennes inscrites en vertu du paragraphe 6.2 ne peut être étudiée puisque seulement une partie des naissances de ces femmes figurent au Registre des Indiens. En effet, les naissances d'une Indienne inscrite en vertu du paragraphe 6.2 et d'un non-indien (N) n'apparaissent pas au Registre parce que non-indiennes (N) selon les règles de transmission du statut.

Revue de la littérature

À notre connaissance, le thème de la fécondité des Indiennes adolescentes du Canada n'a jamais été abordé par les démographes. En règle générale, les démographes se sont surtout intéressés à la fécondité des Indiennes de tous âges. Il existe néanmoins des estimations de la fécondité des Indiennes adolescentes dans quelques publications que nous allons introduire brièvement.

Les principales études inventoriées, toutes de Statistique Canada, ont été produites en vue d'effectuer des projections de la population indienne inscrite pour le compte du MAINC. Ces études représentent des sources intéressantes d'information pour ce travail sur la fécondité des adolescentes. Bien qu'ils contiennent des estimations de la fécondité des Indiennes adolescentes nécessaires au travail de projection, ces travaux n'offrent cependant aucune analyse attentive de leur niveau, ni de leur évolution. Afin d'éviter une certaine redondance, qui est souvent le propre des travaux de projection démographique, nous limitons cette revue de littérature aux analyses réalisées par Ram et Romaniuk (1985) et Loh et al (1998).

La fécondité des Indiennes de tous âges

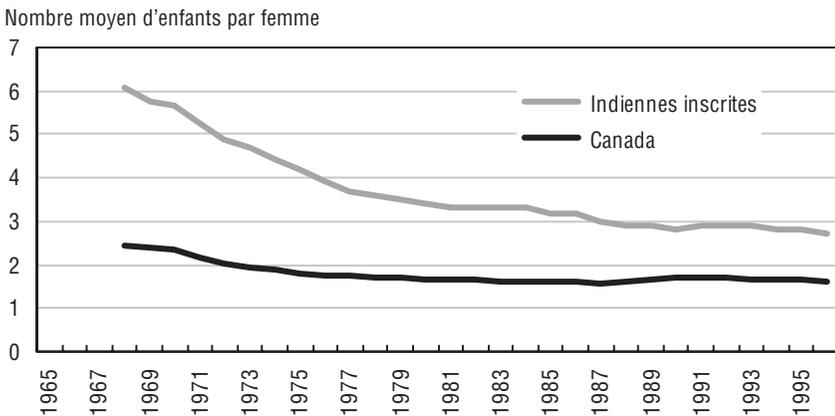
Ram et Romaniuk ont publié en 1985 une analyse et une projection de la fécondité de la population indienne inscrite par province et pour l'ensemble du Canada. L'étude réalisée à Statistique Canada est basée sur les données du Registre des Indiens du MAINC corrigées des problèmes de non-déclaration et d'enregistrement tardif des naissances.

Un événement ne peut être inscrit au Registre que si son gestionnaire reçoit une copie de l'acte officiel attestant qu'il a eu lieu. Dans le cas du Registre des Indiens, les individus ne sont pas obligés légalement d'enregistrer rapidement les événements, d'où de fréquents délais d'enregistrement. Ce problème d'enregistrement tardif des événements est connu des spécialistes et gestionnaires du Registre des Indiens.

En plus du problème des déclarations tardives, certains événements ne sont jamais inscrits au Registre des Indiens. Par exemple, dans le cas d'un enfant qui décède en bas âge, avant même l'enregistrement de sa naissance, il n'est pas acquis que ces deux événements (naissance et décès) seront un jour enregistrés. Il y a tout lieu de croire que le sous-enregistrement touche plus spécifiquement les événements sans conséquence future sur la vie des gens concernés et de leurs proches. En effet, pour bénéficier de tous les services disponibles auxquels elle a droit (ex : service de santé, école), une personne doit nécessairement procéder, tôt ou tard, à une déclaration de naissance pour fin d'inscription au Registre des Indiens. À l'opposé, il n'y a aucun incitatif à la déclaration d'un décès puisque forcément aucun service n'est par la suite requis par le principal intéressé.

Partant d'informations sur l'année de naissance et l'année d'enregistrement de la naissance contenues dans le Registre des Indiens, Ram et Romaniuk (1985) ont mis au point une série historique ajustée du nombre des naissances à partir de laquelle les indices de fécondité ont pu être calculés. L'analyse a révélé une baisse continue de la fécondité des Indiennes inscrites de 1968 à 1981 (figure 2). À l'échelle du pays, l'indice synthétique de fécondité² de la population indienne inscrite a chuté de 6,1 à 3,2 enfants par femme. Au cours de cette même période, la fécondité des Canadiennes est passée de 2,5 à 1,6 enfants par femme. Un indice synthétique de fécondité inférieur à 2,1 enfants par femme est généralement interprété comme un signal que le remplacement des générations n'est pas assuré dans la population concernée et qu'à long terme cela pourrait mener successivement à un vieillissement de la population, puis à une décroissance démographique. Chez la population indienne inscrite, sur la seule base de l'analyse de la fécondité, le remplacement des générations serait largement assuré.

Figure 2: Indice synthétique de fécondité (ISF) des Indiennes inscrites, Canada, 1968–1996



Sources : Ram et Romaniuk (1985), Loh et al (1998), Statistique Canada (1984).

Loh et al. (1998) ont effectué une révision exhaustive des séries historiques des naissances, des décès et de la population de 1974 à 1996 du Registre des Indiens pour les besoins d'une projection de la population indienne inscrite pour le compte du MAINC. À nouveau, des estimations nationales et provinciales de l'indice synthétique de fécondité ont été produites pour les besoins de l'exercice de projection. D'après ces estimations, la baisse de la fécondité de la population indienne inscrite observée depuis la fin des années 60 s'est poursuivie au cours des années 80 et 90, mais cette baisse se fait de plus en plus modeste. L'indice synthétique de fécondité est passé de 3,2 enfants par femme en 1981 à 2,7 enfants par

femme en 1996. Au cours de la première moitié des années 70, la variation annuelle moyenne de l'indice était de -0,1 enfant par femme contre -0,02 enfant par femme pour les cinq premières années de la décennie 90.

En 1981, la région la plus féconde était la Saskatchewan avec 4,1 enfants par femme, et la moins féconde le Québec avec 2,2 enfants par femme. En 1996, le Yukon présente l'indice synthétique de fécondité le plus bas (2,0), alors que le Manitoba présente l'indice le plus élevé (3,5), dépassant celui de la Saskatchewan (3,1). À l'extérieur des Prairies, la fécondité des Indiennes en 1996 est inférieure à 3 enfants par femme.

Tableau 1: Indice synthétique de fécondité (ISF) des Indiennes inscrites, Canada et régions, 1981 et 1996

Région	ISF 1981* (1)	ISF 1996** (2)	Différence (3)=(2)-(1)
Atlantique	2,9	2,4	-0,5
Québec	2,2	2,5	+0,3
Ontario	2,9	2,2	-0,7
Manitoba	3,5	3,5	0,00
Saskatchewan	4,1	3,1	-1,0
Alberta	3,8	3,2	-0,6
Colombie-Britannique	2,5	2,6	+0,1
Yukon	3,6	2,0	-1,6
Territoires du Nord-Ouest	-	2,2	-
Canada	3,2	2,7	-0,5

Sources : * Ram et Romaniuk (1985, 15).

** Loh et al. (1998, 20).

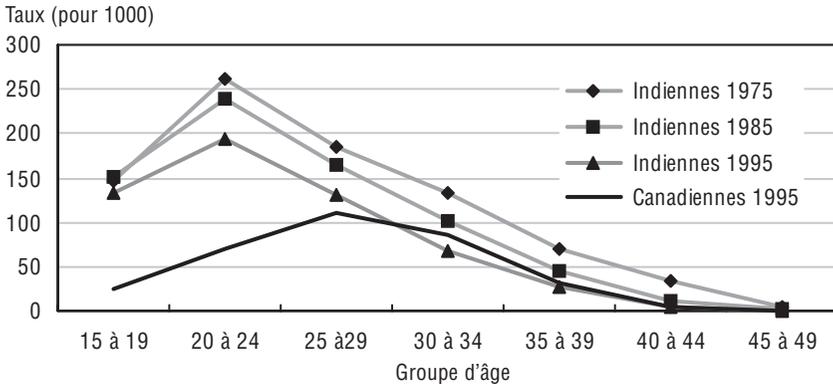
La baisse de la fécondité des Indiennes inscrites observée de 1981 à 1996 pour l'ensemble du Canada est confirmée pour une majorité des régions. Les plus fortes baisses ont été observées en Saskatchewan (-1,0) et dans les Territoires du Nord Ouest-Yukon (-1,6). La fécondité demeure cependant inchangée au Manitoba et aurait augmenté au Québec et en Colombie-Britannique.

La fécondité des Indiennes selon l'âge

La figure 3 présente les taux de fécondité des Indiennes inscrites par groupe d'âge quinquennal (5 ans) pour les années 1975, 1985 et 1995. La baisse de la fécondité des Indiennes inscrites de tous âges (ISF) survenue entre 1975 et 1995 concerne davantage les femmes plus âgées que les plus jeunes. Chez les femmes âgées de 30 ans et plus, la fécondité a chuté de plus de moitié au cours de ces vingt années. Pour les âges les plus féconds (20 à 29 ans), le taux de fécondité a perdu un quart de sa valeur mesurée en 1975. De tous les groupes d'âges, c'est le comportement fécond des adolescentes qui a le moins changé de 1975 à 1995 (<10%).

Comparant la fécondité des Indiennes inscrites et des Canadiennes en 1995, on remarque que les premières se démarquent des secondes seulement chez les moins de 25 ans. D'après les estimations disponibles, la fécondité des Indiennes adolescentes serait 5,5 fois supérieure à celle des Canadiennes. Chez les femmes âgées de 20 à 24 ans, les Indiennes présentent un niveau de fécondité pratiquement 3 fois plus élevé. Au-delà de 25 ans, les niveaux de la fécondité des Indiennes et des Canadiennes en 1995 sont comparables.

Figure 3: Taux de fécondité des Indiennes inscrites selon le groupe d'âge, Canada, 1975, 1985 et 1995



Source : Loh et al (1998). Données non publiées.

Dans les deux études revues (Ram et Romaniuk 1985; Loh et al. 1998), les données du Registre ont chaque fois été corrigées pour deux problèmes : la non-déclaration des naissances et la déclaration tardive des naissances. Étant donné l'objectif premier de ces études de réaliser des projections de population, il est normal de se concentrer sur des indices de fécondité globaux comme l'indice synthétique de fécondité. Les auteurs de ces projections ont donc choisi d'effectuer des corrections globales des effectifs des naissances, sans considérer l'âge de la mère. Or, on s'intéresse ici à la fécondité des femmes âgées de 15 à 19 ans. Une explication vraisemblable à la forme particulière des taux de fécondité selon l'âge des Indiennes inscrites proposés par Ram et Romaniuk (1985) et Loh et al (1998) est que des naissances dont la mère est adulte auraient été attribuées indûment aux adolescentes âgées de 15 à 19 ans.

Au terme de ce bref survol de la littérature, il ressort que la fécondité des Indiennes de 15 à 19 ans est en somme peu connue. Les rares données sur la question proviennent de travaux de projections. Il serait hasardeux d'utiliser ces données en les sortant de leur contexte et c'est pourquoi le présent travail propose de nouvelles mesures de la fécondité de ce groupe d'âge, et de son évolution depuis la mise en application de la *loi C-31* en 1985.

Évolution de la fécondité des Indiennes adolescentes depuis 1985

Données et méthodologie

Pour l'estimation de la fécondité au cours de la période 1986–1997, un fichier non nominatif de données a été élaboré à partir du Registre des Indiens. Le fichier a été structuré de manière à relier tous les Indiens inscrits à leurs parents et à prendre en compte les variables suivantes :

- la date de naissance;
- la date de création du dossier (date d'inscription au Registre);
- le sexe;
- l'inscription au titre de la *loi C-31* (oui, non);
- les détails de l'inscription en vertu de l'article 6 de la *loi C-31* (6.1; 6.2);
- le lieu de résidence (région);
- la date de naissance de la mère et du père;
- la date de création du dossier de la mère et du père (date d'inscription au Registre);
- l'inscription de la mère et du père au titre de la *loi C-31*;
- les détails de l'inscription de la mère et du père en vertu de l'article 6 de la *loi C-31* (6.1; 6.2);
- le lieu de résidence de la mère et du père (région).

Tel qu'indiqué précédemment, seules les naissances de mères indiennes inscrites en vertu du paragraphe 6.1 de la *loi C-31* sont considérées pour cette analyse de la fécondité des Indiennes adolescentes. Il est impossible d'estimer la fécondité des femmes inscrites en vertu du paragraphe 6.2 puisqu'un certain nombre des enfants de ces femmes n'apparaissent pas au Registre des Indiens étant donné l'appartenance non indienne de leur père.

De ce fichier non nominatif, deux séries de données historiques ont été extraites pour l'estimation de la fécondité des Indiennes adolescentes de la période 1986–1997. Ces deux séries sont :

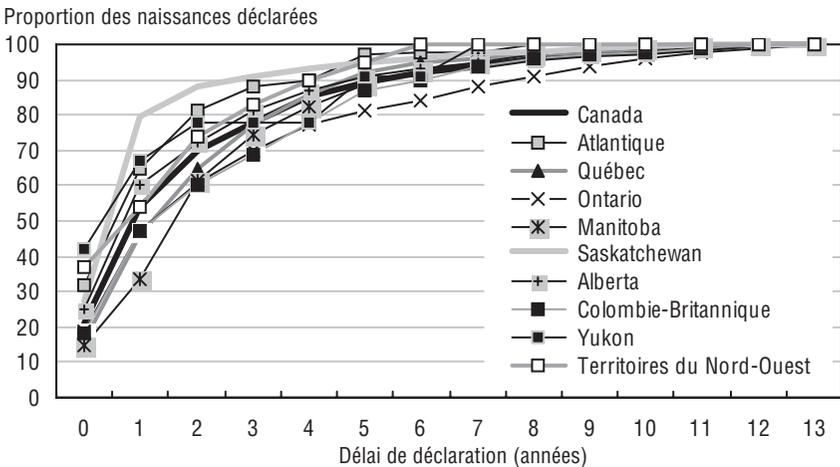
- A. l'effectif des Indiennes inscrites au Registre selon l'âge et la région;
- B. la distribution des naissances selon l'âge de la mère, l'année de la naissance et l'année de l'enregistrement, par région.

La série B permet de calculer directement les naissances dont les mères sont âgées de 15 à 19 ans et de redresser les effectifs de naissance pour les déclarations tardives. La méthode adoptée pour le redressement des effectifs de naissance est semblable à celle retenue par Ram et Romaniuk (1985), à la différence près qu'on différencie ici les naissances selon l'âge de la mère. De façon globale, cette méthode consiste à déterminer un calendrier-type de

déclaration des naissances pour une période de référence donnée, suffisamment ancienne pour que l'on suppose toutes les naissances déclarées, et à l'appliquer aux effectifs de naissance des autres années.

Le calendrier-type de déclaration des naissances utilisé ici est basé sur l'analyse des délais de déclaration des naissances des années 1986 à 1988³ pour lesquelles on peut raisonnablement considérer que la totalité des naissances ont été déclarées avant l'année 2000, soit 12 ans après l'événement. La figure 4 présente les proportions cumulées pour l'ensemble du Canada et ses régions. Dans la plupart des régions, les déclarations sont négligeables à partir de la huitième année, sauf pour l'Ontario où la part manquante atteint tout de même 9 %. Dans certaines régions (TNO, Yukon, Saskatchewan et Atlantique), les naissances sont pratiquement toutes déclarées à l'intérieur d'un délai de 6 ans. Cependant, si on examine les proportions de naissances déclarées avant le premier anniversaire (délai de 0 an), les régions se distinguent fortement avec un minimum d'environ 10 % au Manitoba et un maximum de plus de 40 % au Yukon. Le tableau 2 suivant traite de l'importance de la correction effectuée pour le délai de déclaration selon la région. Cet indice varie de 39 % pour le Manitoba à 9 % pour la Saskatchewan.

Figure 4 : Proportions cumulées des naissances¹ selon le délai de déclaration, Canada et régions, 1986-1988



Note 1 : Dont la mère est indienne inscrite en vertu du paragraphe 6.1 de la loi C-31 de 1985.
Source : MAINC, totalisations spéciales.

Aucune correction pour la non-déclaration des naissances n'est effectuée parce qu'elle requiert la formulation d'hypothèses en cascade. Une première hypothèse doit être faite sur la proportion des naissances non déclarées découlant du décès en bas âge. Cette hypothèse repose elle-même sur une

proportion forcément inconnue d'événements dont le phénomène, la mortalité infantile, doit à son tour être estimé par des méthodes indirectes et intensives en hypothèses. La portée de la non-correction de l'effectif des naissances pour la non-déclaration des naissances sur l'analyse de la fécondité serait modeste puisque la mortalité infantile estimée par Nault et al (1992) est de 15 pour 1 000 en 1990. Quelle que soit la proportion de naissances non déclarées pour cause de décès, l'impact sur l'effectif des naissances ne peut guère dépasser 2 % (Robitaille et al. 2003).

Tableau 2: Importance de la correction pour la déclaration tardive des naissances¹, Canada et régions, 1986-1997

Région	Effectif des naissances déclarées (1)	Effectif corrigé des naissances (2)	Importance de la correction (2)-(1) / (1) %
Atlantique	935	1 054	12,73
Québec	2 654	3 348	26,15
Ontario	5 322	6 775	27,30
Manitoba	6 927	9 651	39,32
Saskatchewan	7 217	7 874	9,10
Alberta	5 241	6 107	16,52
Colombie-Britannique	4 348	5 581	28,36
Yukon	186	213	14,52
Territoires du Nord-Ouest	537	609	13,41

Note 1 : Dont la mère est indienne inscrite en vertu du paragraphe 6.1 de la *loi C-31* de 1985.

Source : MAINC, totalisations spéciales.

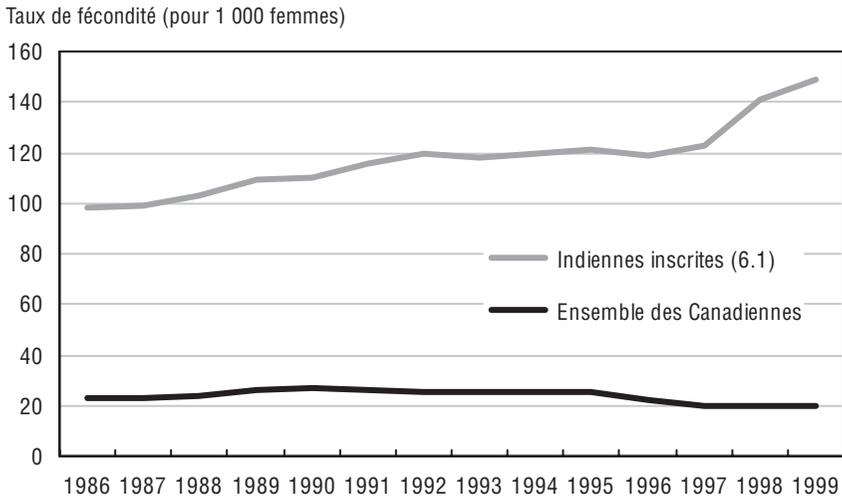
Résultats

Contrairement à ce que les études disponibles laissaient présager, la fécondité des Indiennes inscrites âgées entre 15 et 19 ans est en hausse de 1986 à 1997 : de 98 à 123 pour 1 000 femmes de 15 à 19 ans (figure 5). L'analyse d'indicateurs globaux de fécondité tel l'indice synthétique de fécondité (figure 2) masque donc la situation particulière des adolescentes. Comparant la fécondité des Indiennes inscrites âgées de 15 à 19 ans à celle de l'ensemble des Canadiennes du même groupe d'âge, on constate que l'écart s'est creusé entre ces deux groupes : le taux de fécondité des premières serait six fois celui des secondes en 1997, alors que le rapport n'était que de 1 à 4 en 1986. À l'échelle régionale (figure 6), la fécondité a eu tendance à augmenter dans toutes les régions au cours de la période post-C31. Le niveau de fécondité varie cependant selon la région de résidence. Les Indiennes inscrites résidentes du Manitoba, de la Saskatchewan, et de l'Alberta présentent des niveaux de fécondité généralement supérieurs à la moyenne canadienne. Au Manitoba, une Indienne adolescente sur six aurait eu un enfant en 1997. Les populations de l'Atlantique et du Yukon présentent les taux de fécondité les plus faibles.

Il est possible que la hausse observée des taux de fécondité estimés soit en partie attribuable aux hypothèses utilisées pour la correction des déclarations de naissance tardives. Si les délais de déclaration ont diminué au cours des dix dernières années, alors il est possible que la méthode utilisée (un calendrier-type de déclarations des naissances) conduise à une surestimation du nombre total des naissances dont la mère est adolescente. Néanmoins, qu’importe la tendance réelle quant aux délais de déclaration, la fécondité des Indiennes adolescentes demeure extrêmement élevée en comparaison avec celle des autres Canadiennes adolescentes.

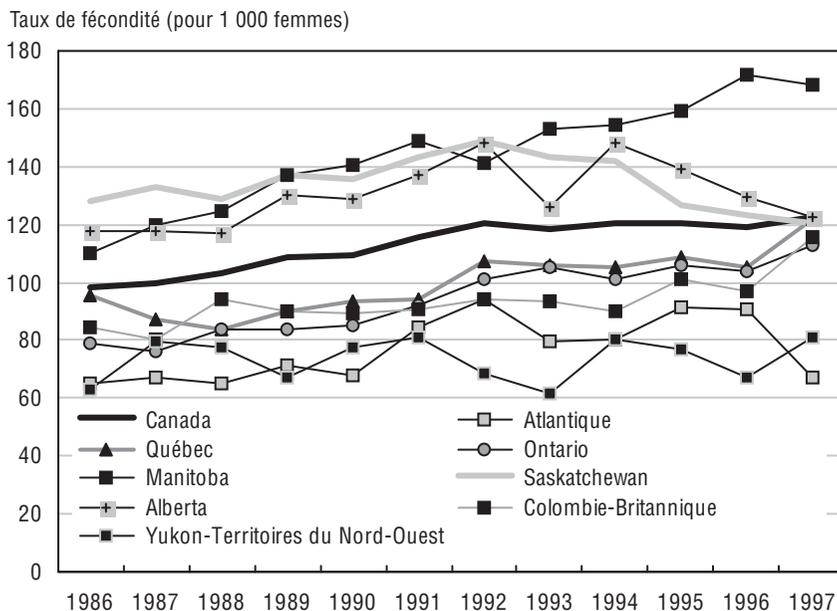
Cette analyse soulève donc quelques questions intéressantes : pourquoi le taux de fécondité des Indiennes est-il si élevé, comparé au taux canadien ? Pourquoi la tendance est-elle à la hausse alors que pour l’indice synthétique de fécondité la tendance est à la baisse, esquissant une convergence avec le taux canadien ?

Figure 5: Taux de fécondité des Indiennes inscrites et de l’ensemble des Canadiennes âgées de 15 à 19 ans, Canada, 1986–1999



Source : MAINC, totalisations spéciales.

Figure 6: Taux de fécondité des Indiennes inscrites âgées de 15 à 19 ans, Canada et régions, 1986–1997



Note : Les estimations pour la période 1986–1997 ne valent que pour les Indiennes inscrites selon les termes du paragraphe 6.1 de la *Loi sur les Indiens*.

Source : MAINC, totalisations spéciales.

Profil socio-économique des mères adolescentes au recensement de 1996

Une fois l'évolution de la fécondité des Indiennes adolescentes mesurée et analysée, il importe d'en évaluer les conséquences pour la qualité de vie de la mère et de ses enfants. Le Recensement du Canada constitue l'unique source de données disponibles pour l'analyse des conséquences socio-économiques de la maternité précoce chez les Indiennes inscrites. Le groupe ciblé est celui des Indiennes inscrites âgées de 25 à 29 ans au moment du recensement et qui étaient devenues mères entre 15 et 19 ans. Il s'agit donc de femmes âgées de 25 à 29 ans avec un enfant âgé de 10 à 14 ans.

Les données disponibles permettent de répondre aux questions suivantes :

- Ces femmes ont-elles du fait de leur maternité précoce plus ou moins de chance de se retrouver monoparentales ?
- Sont-elles en plus ou moins grandes proportions dans les réserves ?

- Résident-elles en plus ou moins grandes proportions en ville ?
- Ont-elles plus ou moins de chance de poursuivre leur scolarité ?
- Ont-elles un revenu plus ou moins élevé ?

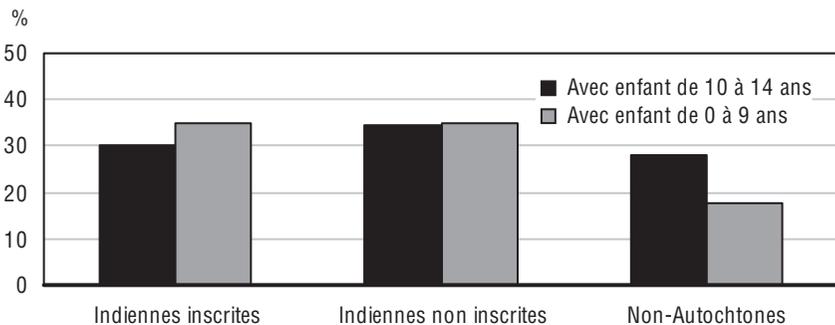
Pour répondre à ces questions, on compare dans un premier temps les Indiennes inscrites âgées de 25 à 29 ans avec enfant de 10 à 14 ans à celles qui ont un enfant de 0 à 9 ans, c'est-à-dire celles qui sont donc devenues mères après leur vingtième anniversaire, et à celles sans enfant. Dans une seconde étape, la comparaison se limite aux femmes de 25–29 ans avec un enfant de 10 à 14 ans selon l'origine et l'inscription au Registre des Indiens.

Mères adolescentes et monoparentalité

Selon les données du Recensement du Canada de 1996, la maternité à 15 à 19 ans chez les Indiennes ne semble guère augmenter la probabilité de se retrouver monoparentale une dizaine d'années plus tard (figure 7). La proportion de mères monoparentales parmi les Indiennes inscrites âgées de 25 à 29 ans devenues mères à l'adolescence (30 %) est même inférieure à celle des femmes devenues mères après 20 ans (35 %).

La monoparentalité chez les femmes devenues mères à 15–19 ans concerne les Indiennes inscrites (30 %) et les non-autochtones (28 %) dans des proportions comparables. Cependant, pour les femmes devenues mères après 20 ans (c'est-à-dire avec un enfant de 0 à 9 ans), il en va autrement puisque la proportion de mères seules diminue à 18 % chez les non-autochtones alors qu'elle augmente à 35 % chez les Indiennes inscrites. Chez les Indiennes non inscrites, l'âge à la maternité n'a aucun effet sur la probabilité d'être monoparentale. La proportion de mères monoparentales parmi les femmes devenues mères à l'adolescence est à quelques décimales près identique à celle des femmes devenues mères après 20 ans (35 %).

Figure 7 : Proportion de femmes monoparentales âgées de 25 à 29 ans, par groupe d'âge de l'enfant, Canada, 1996



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1996, totalisations spéciales.

Résidence dans/hors réserve

Les Indiennes inscrites âgées de 25 à 29 ans devenues mères au cours de leur adolescence habitent une réserve indienne (47 %) dans une proportion supérieure aux autres mères indiennes (40 %) et aux Indiennes sans enfant (27 %). Dans tous les cas cependant, la majorité des femmes âgées de 25 à 29 ans vivent à l'extérieur des réserves (tableau 3).

Tableau 3: Répartition (%) des Indiennes inscrites âgées de 25 à 29 ans selon le lieu de résidence dans/hors réserve, par groupe d'âge de l'enfant et état matrimonial, Canada, 1996

	Sans enfant	Avec enfant de 0-9 ans			Avec enfant de 10-14 ans		
		Parent seul	En union	Total	Parent seul	En union	Total
Réserve indienne	27	26	48	40	29	55	47
Hors réserve indienne	73	74	52	60	71	45	53

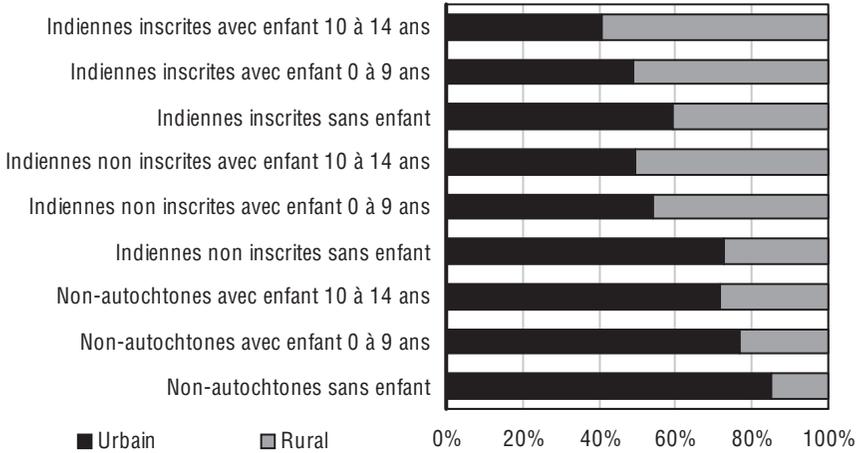
Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1996, totalisations spéciales.

Chez les mères, la situation familiale des femmes semble davantage discriminante que la maternité précoce en ce qui a trait au lieu de résidence. Tant pour les femmes devenues mères à l'adolescence que pour les autres mères, plus de 70 % vivent à l'extérieur des réserves, alors que près de la moitié des mères en union habitent une réserve.

Résidence urbain/rural

Les Indiennes inscrites âgées de 25 à 29 ans ayant eu un enfant au cours de leur adolescence résident en milieu urbain (figure 8) dans une proportion de 41 %, sensiblement moins que les autres mères indiennes inscrites (49 %) et les Indiennes inscrites sans enfant (59 %). Pour tous les groupes d'appartenance ethnique, la proportion de femmes en milieu urbain est la plus faible chez les mères adolescentes, suivies dans l'ordre des autres mères et des femmes sans enfant. Les non-autochtones sont les plus urbaines (72 %) d'entre toutes les femmes devenues mères à l'adolescence.

Figure 8: Répartition (%) des femmes âgées de 25 à 29 ans selon le lieu de résidence rural/urbain, par groupe d'âge de l'enfant, Canada, 1996



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1996, totalisations spéciales.

En comparant la résidence selon le type de famille (tableau 4), on constate chez les Indiennes inscrites que 40 % des mères adolescentes vivant seules résident en milieu rural contre 67 % des mères adolescentes vivant en union. Ainsi, la monoparentalité chez les Indiennes inscrites devenues mères entre 15 et 19 ans se retrouve essentiellement concentrée en milieu urbain, en dehors des réserves.

L'appartenance indienne opère une nette différenciation pour les mères en union. Vivre en union est un fait urbain pour 68 % des non-autochtones âgées de 25 à 29 ans avec un enfant de 10 à 14 ans, ce qui n'est pas le cas pour les Indiennes inscrites (33 %) ou non inscrites (40 %). La majorité des mères adolescentes monoparentales habitent la ville, peu importe l'appartenance ethnique. Les proportions varient de 60 % pour les Indiennes inscrites à 67 % pour les Indiennes non inscrites et à 82 % chez les non-autochtones.

Tableau 4: Répartition (%) des femmes âgées de 25 à 29 ans avec un enfant âgé entre 10 et 14 ans selon le lieu de résidence rural/urbain, par état matrimonial, Canada, 1996

	Indiennes inscrites		Indiennes non inscrites		Non-autochtones	
	Parent seul	En union	Parent seul	En union	Parent seul	En union
Rural	40	67	33	60	18	32
Urbain	60	33	67	40	82	68

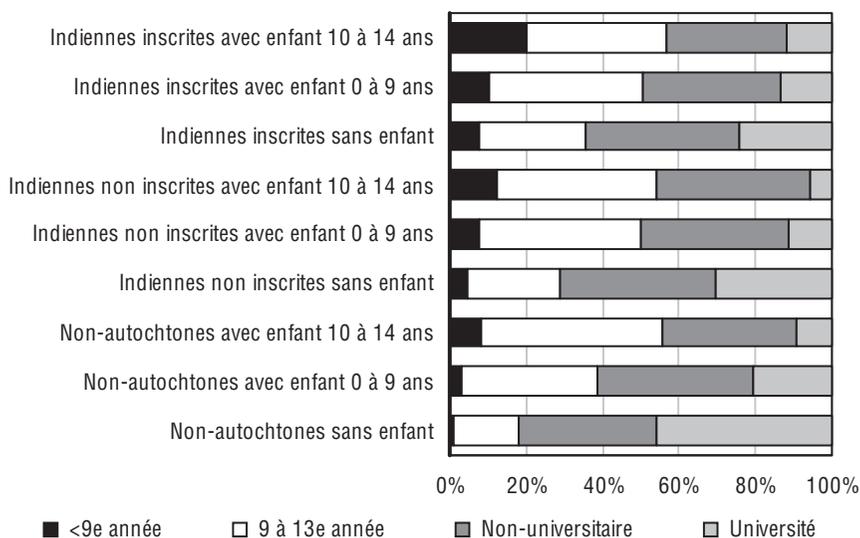
Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1996, totalisations spéciales.

La scolarité

La maternité précoce affecte clairement la probabilité de poursuivre des études puisqu'en bas âge, le nouveau-né dépend fortement de la mère. Parmi les Indiennes inscrites âgées de 25 à 29 ans (figure 9), ce sont celles sans enfant qui présentent le profil scolaire le plus avantageux : plus de 24 % des Indiennes inscrites âgées de 25 à 29 ans sans enfant ont atteint le niveau universitaire et moins de 8 % n'ont pas atteint la 9^e année. La proportion d'universitaires est la plus faible chez les femmes devenues mères pendant l'adolescence (12 %).

Parmi l'ensemble des femmes devenues mères à l'adolescence, les Indiennes inscrites présentent néanmoins une proportion d'universitaires (12 %) supérieure aux non-autochtones (9 %) et aux Indiennes non inscrites (5 %). Cependant, ce sont également les Indiennes inscrites qui présentent la plus forte proportion de femmes n'ayant pas complété une 9^{ème} année : 20 % chez les Indiennes inscrites, comparativement à 13 % chez les Indiennes non inscrites et 8 % chez les non-autochtones.

Figure 9: Répartition (%) des femmes âgées de 25 à 29 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint, par groupe d'âge de l'enfant, Canada, 1996



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1996, totalisations spéciales.

Tableau 5: Répartition (%) des femmes âgées de 25 à 29 ans avec un enfant de 10 à 14 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint, par état matrimonial, Canada, 1996

	Indiennes inscrites		Indiennes non inscrites		Non-autochtones	
	Parent seul	En union	Parent seul	En union	Parent seul	En union
Moins de 9 ^e année	17	22	8	15	9	8
9 à 13 ^e année	34	38	51	37	45	49
Non-universitaire	34	30	34	43	38	34
Université	15	11	7	5	8	9

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1996, totalisations spéciales.

Est-ce la situation familiale ou l'appartenance ethnique qui cause les plus grands écarts en terme de scolarité chez les femmes âgées de 25 à 29 ans devenues mères à l'adolescence ? L'information obtenue du recensement de 1996 indique que l'appartenance ethnique serait davantage discriminante que la situation familiale en regard de la scolarité (tableau 5).

Voyons d'abord les différences de scolarité des femmes d'une même appartenance ethnique selon la situation familiale. Les femmes de 25 à 29 ans avec un enfant âgée entre 10 et 14 ans présentent quelques différences de scolarité selon le type de famille, habituellement à l'avantage des mères seules, ce qui en soit constitue une surprise. Ainsi chez les Indiennes inscrites et les non-autochtones, les mères monoparentales comptent 4 % de plus de femmes avec une formation supérieure non-universitaire que les mères en union. Toujours chez les Indiennes inscrites, la proportion de mères avec des études universitaires est de 4 % plus élevée chez les mères monoparentales. Au bas de l'échelle de scolarité, on observe que la proportion d'Indiennes monoparentales avec moins d'une 9^{ième} année est inférieure (-5 %) à celle des Indiennes en situation de couple.

Les différences de scolarité sont nettement plus importantes lorsqu'on compare les femmes d'une même situation familiale selon l'appartenance ethnique. Les Indiennes inscrites monoparentales (15 %) présentent une proportion d'universitaires deux fois supérieure à celle des non-autochtones (8 %) et des Indiennes non inscrites (7 %). La proportion d'Indiennes inscrites monoparentales (17 %) n'ayant pas complété une 9^{ième} année est également le double de celle des non-autochtones (9 %) et des Indiennes non inscrites (8 %) dans la même situation.

L'écart de scolarité le plus marqué entre Indiennes et non-autochtones est observé chez les mères en union : 22 % des Indiennes inscrites, en union et avec un enfant âgé entre 10 et 14 ans ont un niveau de scolarité inférieur à une 9^{ième} année, comparativement à seulement 8 % chez les non-autochtones et 15 % chez les Indiennes non inscrites. Il n'empêche que la

proportion d'universitaires est plus élevée chez les Indiennes inscrites (11 %) que chez les non-autochtones (9 %) et les Indiennes non inscrites (5 %).

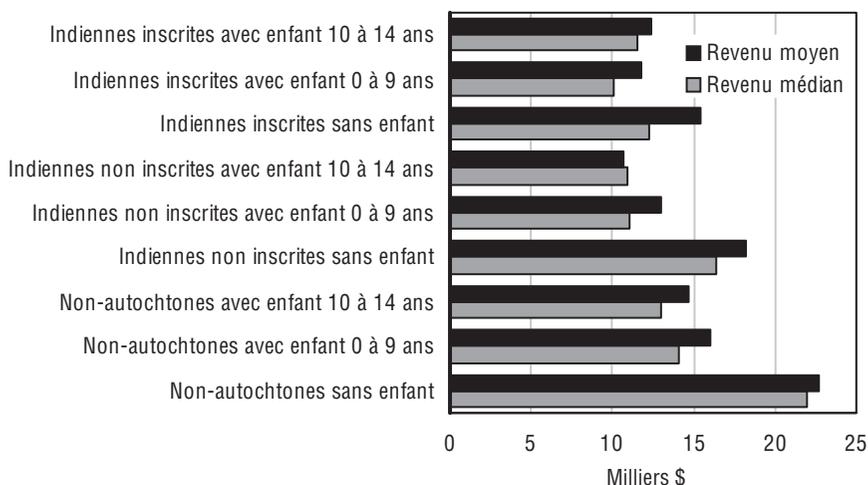
Ainsi, chez les femmes âgées de 25 à 29 ans ayant eu un enfant durant l'adolescence, les différences de scolarité entre Indiennes inscrites et non-autochtones sont plus grandes (plus de 2 fois) que les différences entre les mères en union et les mères seules au sein même de ces deux groupes d'appartenance ethnique (tableau 5).

La proportion relativement élevée d'universitaires parmi les Indiennes inscrites pourrait donc être liée à la monoparentalité qui inciterait ces jeunes mères à chercher des ressources en dehors des réserves. En d'autres mots, l'éducation serait un moyen d'accéder à des ressources. L'engagement dans des études peut aussi traduire la difficulté de se trouver un emploi.

Le revenu des mères adolescentes

L'analyse des données du Recensement du Canada de 1996 sur le revenu individuel des femmes est compliquée par le fait que la législation et les politiques familiales canadiennes accordent certains avantages fiscaux ainsi qu'un programme de supplément de revenu aux personnes monoparentales, à majorité des femmes. Une étude du MAINC a établi que, pour 72 % des mères seules autochtones, les transferts gouvernementaux constituaient la principale source de revenu (Hull 2001). De plus, le revenu individuel des femmes peut être influencé par la présence ou non d'un revenu de conjoint.

Figure 10: Revenu moyen et revenu médian des femmes âgées de 25 à 29 ans par groupe d'âge de l'enfant, Canada, 1995



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1996, totalisations spéciales.

Les Indiennes inscrites de 25 à 29 ans ont obtenu des revenus systématiquement inférieurs à ceux des non-autochtones, quelle que soit leur situation : sans enfant, mère à l'adolescence ou mère après vingt ans (figure 10). Cependant, tant pour les Indiennes que pour les non-autochtones, les femmes âgées de 25 à 29 ans sans enfant ont eu en 1995 un revenu individuel supérieur aux mères du même groupe d'âge. Le revenu moyen le plus élevé appartient aux non-autochtones sans enfant (\$22 712). Parmi les mères avec un enfant âgé entre 10 et 14 ans, le revenu des Indiennes inscrites (\$12 357) se situe entre les mères non autochtones (\$14 639) et les Indiennes non inscrites (\$10 697).

Tableau 6: Revenu moyen et revenu médian des femmes âgées entre 25 et 29 ans avec un enfant entre 10 et 14 ans, par état matrimonial, Canada, 1995

	Indiennes inscrites		Indiennes non inscrites		Non-autochtones	
	Parent seul	En union	Parent seul	En union	Parent seul	En union
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenu médian	14 218	10 040	12 279	9 993	14 631	11 971
Revenu moyen	14 378	12 436	13 688	12 045	15 483	14 301

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1996, totalisations spéciales.

Tant pour les mères seules que pour les mères en union, les Indiennes inscrites âgées entre 25 et 29 ans et devenues mères à l'adolescence ont eu en 1995 des revenus systématiquement inférieurs à ceux des non-autochtones, et supérieurs à ceux des Indiennes non inscrites. Cependant, tant pour les Indiennes que pour les non-autochtones, les femmes monoparentales ont eu des revenus systématiquement supérieurs à ceux des femmes en union. Le revenu moyen le plus élevé se trouve être celui des non-autochtones monoparentales (\$15 483), et le moins élevé celui des Indiennes non inscrites en union (\$9 993). Ces données sont cohérentes avec les résultats publiés par Hull (2001) sur la situation des mères autochtones seules.

Conclusion

La fécondité des Indiennes adolescentes est très nettement supérieure à celle des autres Canadiennes adolescentes. Selon les données du Registre des Indiennes ajustées pour les délais de déclaration des naissances, la fécondité des Indiennes âgées de 15 à 19 ans au cours des années 1990 serait de l'ordre de 100 à 120 enfants pour 1 000 femmes, un taux de cinq à six fois supérieur à celui des autres adolescentes canadiennes (20 à 25 p.1000). Depuis 1985, la fécondité des Indiennes adolescentes serait à la hausse, avec pour résultat que l'écart avec les autres Canadiennes s'est agrandi. Une fécondité élevée

chez les adolescentes est généralement perçue comme un indice de sous-développement d'une nation.

Dans l'ensemble, l'analyse des caractéristiques socio-économiques des femmes âgées de 25 à 29 ans qui avaient eu un enfant pendant leur adolescence indique que la situation de ces femmes semble légèrement défavorable en comparaison avec celles des autres femmes, i.e. les autres mères et les femmes sans enfant. L'analyse révèle par contre deux surprises de taille. La première surprise vient du fait que les Indiennes qui ont été mères à l'adolescence sont « moins monoparentales » (30 %) que les autres femmes indiennes (35 %). Le deuxième élément de surprise ressortant de l'analyse concerne le niveau d'éducation de ces femmes. Selon les statistiques sur le plus haut niveau de scolarité atteint, la proportion d'universitaires chez les Indiennes inscrites mères à l'adolescence est supérieure à celle des autres Canadiennes mères à l'adolescence. Cette proportion d'universitaires chez les Indiennes inscrites mères à l'adolescence est même deux fois supérieure à celle des Indiennes non inscrites.

Il n'est pas aisé d'interpréter les résultats de cette analyse et de les situer dans leur contexte plus large. L'information disponible permet de soulever un coin seulement du voile d'une situation sociétale vaste et complexe. De cette analyse ressort néanmoins une question fondamentale : est-ce que les Indiennes et les autres Canadiennes perçoivent de la même façon les conséquences positives et négatives liées à l'arrivée d'un enfant avant la vingtaine? À la lumière de ces résultats, trois scénarios de vie de mères adolescentes semblent émerger, lesquelles histoires co-existent sans doute au sein de la population amérindienne.

Intuitivement, il est relativement aisé d'imaginer le scénario d'une jeune fille devenue mère de manière « accidentelle », non planifiée. Certaines de ces filles-mères affichent sans doute des comportements sexuels à risque, d'où cette naissance non planifiée. Il est également possible que le contexte social dans lequel évoluent ces adolescentes devenues mères comporte des situations de violence et d'abus. Le caractère « non planifié » de la naissance pourrait être en partie responsable du taux de paternité non déclarée plus élevé chez les jeunes mères (Clatworthy 2000). Les programmes en place serviraient donc à améliorer quelque peu le quotidien de ces jeunes femmes et de leurs enfants. Dans un tel scénario, il y aurait un besoin de programmes axés sur la planification familiale, le contrôle des naissances et les comportements sexuels volontaires et protégés.

Un scénario « plus positif » où les adolescentes indiennes ont voulu et planifié un enfant est également plausible. Les comportements observés en matière de fécondité précoce chez ces jeunes femmes seraient alors le reflet de valeurs et d'attitudes vis-à-vis le tandem famille/carrière qui seraient différentes de celles du reste de la société canadienne. Dans un tel scénario, il y aurait un besoin de programmes d'éducation secondaires et post-

secondaires qui tiennent compte de la réalité familiale des jeunes adultes amérindiens.

Un troisième scénario doit être considéré à la lumière des résultats d'analyse. La maternité précoce serait voulue et planifiée comme dans le second scénario, mais l'objectif poursuivi ici serait en partie différent : la maternité serait une stratégie pour « échapper » à une situation sociale et/ou économique précaire. La violence, l'abus sexuel, l'absence de logement et d'emploi pousseraient certaines jeunes femmes à choisir la maternité afin d'accéder à des programmes de supplément de revenu, d'accès aux logements sociaux et de formation/éducation. La maternité précoce pourrait donc être une manière de survivre. Ainsi, la présence même des programmes existants de support aux mères indiennes adolescentes (et probablement monoparentales) ne favoriseraient pas les changements de comportement en matière de fécondité précoce.

Rien dans les données disponibles ne permet de confirmer ou d'infirmier l'un ou l'autre de ces scénarios. Seule une enquête détaillée, de préférence longitudinale, permettra de préciser davantage la nature des motivations de ces jeunes femmes indiennes ainsi que les déterminants de leur maternité précoce. Pour l'heure, il faut se contenter des parcelles d'information que nous accordent le Registre des Indiens et le Recensement du Canada.

Notes de fin de chapitre

1. L'autre partie étant attribuable à la fécondité et à la mortalité.
2. L'indice synthétique de fécondité (ISF) représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait une génération fictive de femmes au cours de sa vie féconde, c'est-à-dire de 15 à 49 ans, si elle avait affiché la fécondité observée au cours d'une période donnée, le plus souvent une année civile. L'ISF est sensible aux conditions du moment ainsi qu'aux modifications dans le calendrier de la fécondité au sein des générations impliquées.
3. L'année 1985 n'a pas été retenue étant donné les modifications à la *Loi sur les Indiens* survenues cette année-là.

Bibliographie

- Affaires Indiennes et du Nord Canada. 2002. *Données ministérielles de base 2001*. Ottawa: Direction générale de la gestion de l'information, 76.
- British Columbia Vital Statistics Agency. 2001. *Regional Analysis of Health Statistics for Status Indians in British Columbia, 1991–1999*. Victoria: Ministry of Health Services.
- Clatworthy, S.J. 2000. *Paternal Identity and Entitlement to Indian Registration: the Manitoba Context*. Ottawa: Pour le compte du ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada, Direction de la recherche et de l'analyse, 60.
- Clatworthy, S.J., Hull, J., et Loughren, N. 1997. *Implications of First Nations Demography*. Ottawa: Pour le compte du ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada, Direction de la recherche et de l'analyse.
- Clatworthy, S.J., et Smith, A. 1992. *Population Implications of the 1985 Amendments to the Indian Act*. Ottawa: Pour le compte du ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada, Direction de la recherche et de l'analyse, 123.
- Hull, J. 2001. *Les mères seules autochtones au Canada, 1996: Un profil statistique*. Ottawa: Pour le compte du ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada, Direction de la recherche et de l'analyse, 134.
- Loh, S., Verma, R.B.P., Ng, E., Norris, M.J., George, M.V., et Perreault, J. 1998. *Population Projections of Registered Indians, 1996–2021*. Statistique Canada, Division de la démographie, 199.
- Nault, F., Chen, J., et Norris, M.J. 1992. *Demographic Time Series Data of Births, Deaths and Population for Registered Indian Population, Canada, 1973–1990*. Statistique Canada, Division de la démographie.
- Nault, F., Gauvin, P., et George, M.V. 1995. « Projections de la population des Indiens inscrits du Canada, 1991–2015 ». *Cahiers Québécois de démographie* 24 (1): 109–127.
- Normandeau, L., et Piche, V. 1984. *Les populations amérindiennes et inuit au Canada: Aperçu démographique*. Montréal: Presses de l'université de Montréal, 282.
- Piche, V., et George, M.V. 1973. « Estimates of Vital Rates for the Canadian Indians, 1960–1970 ». *Demography* 10 (3): 367–382.
- Pressat, R. 1979. *Dictionnaire de démographie*. Paris: PUF.
- Ram, B., et Romaniuk, A. 1985. *Projections de la fécondité des Indiens inscrits, 1982–1996*. Statistique Canada, Division de la démographie, 35.

- Robitaille, N., et Choiniere, R. 1985. « La croissance des groupes autochtones du Canada au 20^e siècle ». *Document de travail*. Université de Montréal, Département de démographie, 27.
- Robitaille, N., Kouaouci, A., et Guimond, E. 2003. *La fécondité des Indiennes à 15 à 19 ans, 1980–1999*. Rapport de recherche présenté à la direction de la recherche et de l'analyse, Affaires Indiennes et du Nord Canada, Ottawa.
- Romaniuk, A. 1981. « Increase in Natural Fertility during the Early Stages of Modernization : Canadian Indians Case Study ». *Demography* 18 (2): 157–172.
- Statistique Canada. 1993. *Statistiques choisies sur la natalité et la fécondité, Canada, 1921 à 1990*. Ottawa: Centre Canadien d'information sur la sante, Catalogue 82-553, Occasionnel, 83.